

Les plantes exposition mi-ombre



Les plantes exposition soleil



(A) Pour la région Corse, sous réserve de l'autorisation de l'autorité compétente (Cf. Arrêté préfectoral du 30 avril 2015 relatif à la prévention de l'introduction de Xylella fastidiosa en Corse).

(B) Conformément à la réglementation européenne 2010/B48.

(C) Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

(D) Prix conseillé par Coopérative U aux magasins U participant à l'opération.